

COV – AD 22.11.2023

rapport de la commission financière

Lors de la séance du 8 novembre 2023, la commission financière a été reçue par Mmes Nicole Tille, membre du comité directeur, Stéphanie Giller, comptable, Céline Grange Volery, directrice, et MM. Paul Konan, membre du comité directeur, Savio Michelod, président du comité directeur et Éric Berthoud, administrateur.

En préambule, nous relevons la qualité du travail effectué pour l'élaboration des budgets et la disponibilité des collaborateurs pour nous fournir les informations. L'utilisation de l'application WEDO facilite également l'accès aux documents et permet une gestion efficiente des séances.

Point 3 du tractanda : Budget du compte de résultat 2024

Le budget 2024 présente un total de charges de 14'437'362.75 CHF, dont 65.1 % à charges des communes, pour un montant de 9'396'379.60 CHF. A relever que par rapport au budget 2023, le budget 2024 présente une hausse de 2.2%.

Le document présenté, ainsi que les commentaires permettent de comprendre les éléments faisant partie de ce budget.

Il est pris note que l'indexation des salaires se base sur un taux de 1.6%.

Concernant la politique de remplacement, la commission financière relève le choix du COV de remplacer le plus systématiquement possible les absences du personnel enseignant. Nous déplorons néanmoins le manque d'implication de l'employeur (donc l'État) dans la prise en charge des couts liés à ces remplacements et encourageons le comité directeur à demander à l'État une reconsideration de son engagement.

Il est pris note de la volonté d'engager 2 apprentis en 2024. Dans la bonne pratique des entreprises formatrices, la commission financière soutient les dépenses liées à cette démarche et encourage à trouver des solutions permettant, p. ex. pour le poste d'employé de commerce, à trouver des synergies avec d'autres entités.

Concernant la gestion du portefeuille d'assurances, une revue régulière est effectuée avec le courtier. La commission financière félicite l'administration pour ces démarches.

Il est relevé que la demande de la commission financière de transférer la dépense de 40'000 CHF intitulée « mandat président commission de projet » (ligne 2170.3132.00) dans les projets eux-mêmes n'a encore pas été prise en compte. La commission financière demande au comité directeur de veiller à mettre en place cette pratique qui améliore la transparence dans le cout des projets et les frais financiers qui sont liés.

Globalement, il apparaît que les dépenses sont sous contrôle et la part à charge des communes reste dans l'ordre de grandeur (+2.2%) des montants de l'année précédente.

En conclusion, pour le budget du compte de résultat 2024, la commission financière donne son préavis favorable.

Point 4 du tractanda : Budget d'investissement 2024

Aucun nouvel investissement n'est à l'ordre du jour et il n'y pas de préavis à formuler.

Il est également pris note des efforts en cours afin de pouvoir boucler certains crédits.

Point 5 du tractanda : planification financière à 15 ans

La commission financière a reçu des informations détaillées sur les démarches en cours en lien avec les futurs projets et l'élaboration des budgets d'investissement. Vu les incertitudes (démographie, PAD, etc.), il est pris note que les chiffres présentés dans le passé n'ont pas été actualisés. Il va de soi que le comité directeur doit faire preuve de vigilance par rapport à l'amplitude des sommes en jeu, et des incidences pour les communes à moyen terme.

La commission financière félicite également l'administration du COV et l'ACV pour les travaux en cours afin d'établir une planification financière de district, ce qui permettra de la transparence dans l'évolution des charges de transfert (ou charges liées) et également l'établissement de choix pour gérer les finances communales.

Point 6 du tractanda : jetons de présences

La commission financière prend note de la démarche qui consiste à s'aligner avec la bonne pratique fixée par l'ACV et donne son préavis favorable.

Point 7 du tractanda : système de contrôle interne (SCI)

La commission financière a pris connaissance des réflexions en cours et de l'élaboration de l'inventaire des contrôles.

Il est recommandé au comité directeur de prendre en compte les risques en lien avec la cybersécurité et faire ainsi évoluer - en permanence - ce document et le suivi des mesures à mettre en place.

Afin de compléter la documentation, il est également recommandé de préparer un manuel du système de contrôle interne qui décrit les responsabilités et les démarches de suivi du SCI. Au besoin, il existe des bonnes pratiques dans les communes.

Point 8 du tractanda : règlement d'exécution des finances

La commission financière a pris note de la mise à jour qui résulte de la mise en place des mesures découlant du SCI.

Châtel-St-Denis, le 17 novembre 2023

La commission financière

Noémie Berthoud

Charles Ducrot

Laurent Menoud